

COMMUNIQUÉ COMMUN du 1er novembre 2020 DES REPRÉSENTANTS DES ARTISTES-AUTEURS POUR LA CRÉATION DU CENTRE NATIONAL DES ARTISTES-AUTEURS DÉDIÉ À TOUS LES MÉTIERS DE LA CRÉATION

« La mission sur « L'auteur et l'acte de création », mise en place par le Gouvernement le 9 avril 2019 et dirigée par M. Bruno Racine, a reçu de nombreux professionnels du domaine des arts visuels, de la musique, du livre, du théâtre et de l'audiovisuel. M. Bruno Racine a rendu fin 2019 son rapport, dont un certain nombre de préconisations ont été reprises dans le plan artistes-auteurs annoncé le 18 février 2020. Ce plan s'articule autour de **trois axes** : - **garantir et développer les droits sociaux fondamentaux** ; - **accompagner l'évolution des modèles et garantir les droits économiques des artistes-auteurs**, - **donner aux artistes-auteurs les moyens d'être mieux représentés et associés aux réflexions et négociations sociales qui les concernent**. La crise sanitaire de la Covid-19 a affecté les artistes-auteurs qui ont été particulièrement touchés dans leur activité quotidienne de création, ce qui a engendré pour certains une situation économique critique... » (Réponse du Ministère de la culture publiée dans le JO Sénat du 15/10/2020)

La crise sanitaire a mis en évidence l'absence d'opérateur public capable de gérer les artistes-auteurs ainsi que le déficit de connaissance et d'identification du secteur de la création.

Les artistes-auteurs sont dans l'angle mort des politiques publiques depuis des décennies.

Aujourd'hui, seule l'institution d'un Centre national des artistes-auteurs – établissement public à caractère administratif – peut permettre de mettre en œuvre certaines préconisations fondamentales du rapport Racine, notamment :

- Un **observatoire « afin de mettre en œuvre un suivi statistique et qualitatif affiné et fiable » des divers métiers des artistes-auteurs** (préconisation n° 11 du Rapport Racine). Nul ne peut gérer correctement une population qu'il méconnaît, tant dans sa globalité que dans ses particularités professionnelles. Comment sécuriser socialement une population sans se donner les moyens de l'observer ?
- Un **portail d'information sur tous les aspects de l'exercice professionnel des artistes-auteurs qui « facilite l'accès aux règles applicables aux artistes-auteurs »**, règles communes mais actuellement largement méconnues tant des artistes-auteurs et de leurs partenaires économiques que des administrations publiques elles-mêmes (préconisation n° 14). L'expérience montre que seul un référent national serait à même de répondre aux innombrables difficultés que rencontrent les artistes-auteurs et leurs diffuseurs au quotidien.
- Un **service de médiation** pour aider à « dénouer les litiges individuels opposant des artistes-auteurs aux acteurs de l'aval (éditeurs, producteurs, diffuseurs) » (préconisation n° 6). L'absence d'un tel service organisé est fortement préjudiciable aux artistes-auteurs.
- Un **pôle de « négociations collectives sur tout sujet intéressant la condition des artistes-auteurs ainsi que leurs relations avec les exploitants des œuvres »** (préconisation n° 7). L'existence d'une institution qui organise le dialogue social entre les syndicats et associations professionnels des artistes-auteurs avec les représentants des divers circuits de diffusion est indispensable pour favoriser le développement d'accords collectifs qui pourraient être rendus obligatoires à l'ensemble des intéressés par arrêté du ministre chargé de la Culture.

- Un **service dédié aux « facteurs d'inégalités »** parmi les artistes-auteurs, selon l'origine sociale, géographique, ou le sexe, et chargé de mettre en place des mesures adaptées pour en neutraliser les effets » (préconisation n° 19).
- Un **fonds de soutien à la création** qui permettra « d'accroître par redéploiement la part des aides accordées directement aux artistes-auteurs dans l'ensemble des aides publiques allouées à la culture » (préconisation n° 12).
- Un **fonds d'aide d'urgence et de solidarité**. La crise sanitaire va produire ses effets catastrophiques sur plusieurs années pour le secteur culturel en général et pour les artistes-auteurs en particulier. Il importe désormais de prévoir le guichet unique qui a cruellement fait défaut au début de la crise sanitaire et qui, à l'avenir, permettra d'aider spécifiquement les artistes-auteurs à maintenir leur activité économique et à survivre.

En regard de l'état des lieux catastrophique du secteur de la création et du déficit de gestion publique des artistes-auteurs depuis des décennies, la réponse politique adéquate ne peut plus être l'annonce de quelques mesures ponctuelles.

Les difficultés administratives, sociales et économiques des artistes-auteurs sont systémiques. Le mal doit être pris à la racine. La mesure doit être historique. L'ampleur des problèmes constatés et leur récurrence impliquent aujourd'hui de doter le secteur de la création d'un opérateur dédié qui portera la politique publique pour tous les métiers des artistes-auteurs.

[AdaBD Association des Auteurs de Bandes Dessinées](#)

[AICA France Association Internationale des Critiques d'Art](#)

[CAAP Comité Pluridisciplinaire des Artistes-Auteur-trices](#)

[CEA Commissaires d'Exposition Associés](#)

[Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse](#)

[CLAP Comité de Liaison et d'Action pour la Photographie](#)

[EGBD Etats Généraux de la Bande Dessinée](#)

[Ligue des auteurs professionnels](#)

[SELF Syndicat des Ecrivains de Langue Française](#)

[SMC Syndicat français des compositrices et compositeurs de musique contemporaine](#)

[SMdA-CFDT Syndicat Solidarité Maison des Artistes CFDT](#)

[SNAA-FO Syndicat National des Artistes-Auteurs FO](#)

[SNAP-CGT Syndicat National des Artistes Plasticiens CGT](#)

[SNP Syndicat National des Photographes](#)

[SNSP Syndicat National des Sculpteurs et Plasticiens](#)

[UNPI Union Nationale des Peintres Illustrateurs](#)

[USOPAVE Union des Syndicats et Organisations Professionnels des Arts Visuels et de l'Ecrit.](#)